COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014

Présents,

Le Maire : Guy DEMOLIS
La secrétaire de mairie Martine BRAND
L'adjoint en charge du scolaire : Bernard SAILLANT
L'adjoint en charge de l'urbanisme Sébastien PACCARD
L'adjoint en charge de la voirie et des réseaux
L'adjoint en charge de la gestion des bâtiments
Olivier CHAMOT

Présents: Mmes et MM. Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Sandrine BOCHET, Jean-Claude

CHARTRES, Magali STEICHEN, Mickaël BAFCOP, Rachel TERRY, Jocelyne BORNE

Absents: M. Serge RAGAZZONI, Mme Nathalie HENRY

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

Le maire ouvre la séance à 19H30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants tout en excusant Nathalie HENRY et Serge RAGAZZONI, retenus ailleurs.

SYANE

Taxe communale sur les consommations d'électricité (TCCFE)

La commune de Menthonnex-en-Bornes est adhérente au SYANE qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. A ce titre, le SYANE perçoit la taxe communale sur les consommations finales d'électricité pour les communes membres dont la population totale est inférieure à 2000 habitants.

Cette taxe communale sur les consommations d'électricité a été instaurée par la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité.

Dans son projet de loi de finances de 2013, le gouvernement avait prévu de priver les communes de toute ou partie du reversement de cette taxe qui aurait été affectée de droit uniquement aux autorités concédentes de la distribution d'électricité. Le Parlement n'ayant pas suivi, il est proposé aux communes de délibérer, en accord avec le SYANE, pour récupérer le montant de cette taxe qui représentait en 2013, pour notre commune, la somme de 15.802,83€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le reversement par le SYANE à la commune de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) perçue sur le territoire de la commune.

Travaux d'énergie des Petits Pierres

Le SYANE a réalisé ces dernières années d'importants travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité d'éclairage public et de réseaux de télécommunications du secteur des Petits Pierres.

Le montant total de l'opération s'élève à 719.043,59 € dont 454.320,20 € à la charge de la commune soit une économie d'environ 50.000 € par rapport à l'estimatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le décompte définitif et valide le remboursement au SYANE sous forme de 15 annuités, ce qui représente au titre de l'année 2015 un remboursement de 50.344,05 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Renouvellement du réseau d'eau potable entre le rond point des Petits Pierres et le réservoir de La Reculaz

Le marché a été attribué au groupement MITHIEUX-GAL pour un montant de 732.561,27 € HT sous maîtrise d'œuvre du cabinet d'ingénierie HBI (BERAUD).

C'est un chantier important d'une durée prévisionnelle de 4 mois (hors intempéries) qui est subventionné par l'agence de l'eau et le Conseil Général, par le biais du SMDEA.

Une étroite collaboration entre la commune et les services de la CCPC est mise en place pour que le chantier se déroule dans de bonnes conditions. C'est l'adjoint chargé de la voirie et des réseaux, Serge CHAMOT, qui en suivra le déroulement en étroite collaboration avec le Maire.

VOIRIE ET RESEAUX

Recalibrage de la RD27 par le Département.

L'assemblée est informée de l'évolution du projet qui est en phase d'appel d'offres, ce qui devrait permettre d'attribuer le marché mi-octobre.

Aussi, il est décidé de constituer un groupe de travail constitué du maire, de Serge CHAMOT, de Sébastien PACCARD et Magali STEICHEN pour suivre l'évolution du chantier et faire des propositions pour améliorer la sécurité du projet.

Carrefour des Petits Pierres

- L'aménagement paysagé de l'ensemble du carrefour a été confié à l'entreprise moins disante, HPE (HALLIER) pour un montant de 29.995 € HT.
- La plantation de vivaces et de prairie fleurie sera privilégiée pour favoriser l'entretien.
- le rond point sera aménagé avec de « petites pierres » pour rappeler la dénomination du hameau.

Il est confirmé que le montant total de l'enveloppe globale concernant l'aménagement de la voirie et des réseaux du secteur des Petits Pierres est inférieur au budget prévisionnel.

Divers

Suite à une consultation il est décidé de confier à :

- l'entreprise COLAS le programme 2014 des travaux de renouvellement de surface de la voirie communale (route de Chez Les Maîtres) : Coût : 24.299,50 € HT
- l'entreprise MENDES pour des travaux de drainage du chemin de Chez Bastaly pour un montant de 1400 € HT.
- l'entreprise BEBERT-VERT pour des travaux de voirie rurale près du ruisseau de Verey en coordination avec les communes de Groisy et de Villy pour un montant de 1478 € HT.

A noter la fin du chantier de Morges (affaissement de la RD 27 et remblai aval du ruisseau de Morges) par l'entreprise Maulet ainsi que l'achèvement des travaux de recalibrage de la RD3 au niveau du Creux des Lanches.

SCOLAIRE

L'adjoint au scolaire fait le point sur la rentrée qui s'est globalement bien déroulée. 141 enfants sont scolarisés dans les 5 classes. La rentrée a vu également l'application de la réforme des rythmes scolaires qui se caractérise par une demi-journée supplémentaire le mercredi matin et la diminution de l'horaire journalier de 45 minutes, temps dorénavant

faisant partie du domaine périscolaire. Un goûter sera servi aux enfants après le temps scolaire et des ateliers seront mis en place dès 16h30, dans le cadre de la garderie.

Comme convenu, c'est l'association cantine et garderie qui prend en charge les temps d'activités périscolaires. Cette mission lui est déléguée par la commune dans le cadre d'une convention de mise à disposition des locaux et des moyens validée à l'unanimité par le conseil municipal. Cette convention convient également de la mise à disposition de l'employée communale Fabienne Bossez pour assurer la garderie périscolaire. Bernard Saillant, Rachel Terry et Serge Ragazzoni sont chargés du pilotage des activités périscolaires. Bernard Saillant par ailleurs vice-président de la CCPC en charge des affaires scolaires confirme la mise à disposition des locaux scolaires ainsi qu'une ATSEM volontaire, Dominique Chamot pour le bon déroulement des activités périscolaires. Des conventions entre la CCPC et la commune concrétisent ces mises à disposition. Concernant les transports scolaires, il est confirmé la création d'un arrêt à l'allée des Margollliets.

CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE

Suite à la décision du dernier conseil municipal de mettre en œuvre le projet de construction d'une cantine entre l'ensemble polyvalent et le groupe scolaire à l'emplacement de l'ancien adjeco, il a été décidé de lancer un appel d'offres.

Le maire communique les résultats détaillés de la consultation et le choix de la commission d'appel d'offres :

- Le chantier est adjugé à l'entreprise moins disante : SAS 4G pour un montant HT de 278.656,25 € auxquels il convient de rajouter les honoraires du bureau de contrôle « Alpes Contrôle » pour un montant de 5.650 € HT et du maitre d'œuvre ARCHIDIMO pour un montant de 10.000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, entérine le choix et mandate deux adjoints, Bernard Saillant et Sébastien Paccard pour le suivi du projet et le pilotage d'un groupe de travail associant les différents interlocuteurs.

URBANISME

Le conseil municipal est informé de l'évolution du droit du sol avec l'obligation qu'ont les communes dotées d'un POS de lancer la transformation en PLU d'ici fin 2015. Compte tenu des contraintes liées à la prise en compte du SCOT et de la loi ALUR, de plus en plus d'élus se montrent favorables à l'élaboration d'un PLUi. (intercommunal).

Le maire confirme que ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain bureau de la CCPC, d'autant que le président, Jean-Michel COMBET, se montre très favorable à cette évolution du droit du sol.

L'adjoint à l'urbanisme, Sébastien PACCARD, présente les dossiers en cours : Permis de construire

- M. Mme GENOUD Benoit, 265 Route de Chez Bastaly pour la construction d'un garage
- M COURTAULT Emmanuel et Mme GELEZ Maud, Route de la Rippaz pour la construction d'une maison individuelle
- M. SCHAFFAR Robin et Mme LACOSTE Clarisse, pour la construction d'une maison individuelle et d'un garage Route de La Rippaz Déclaration Préalable
- M FAIRISE Matthieu, 735 Route de la Rippaz pour la pose d'un portail coulissant
- M TESTA Alessandro, 140 Allée des Margolliets pour la création d'une terrasse
- M. Mme DEVAUX Pascal, 1479 Route des Bornes, pour la rénovation de la toiture avec

pose de vélux

- M. Mme MERLIN Jean-Marc, 319 Route de Chez Péguin, pour la construction d'une piscine avec aménagement d'une terrasse.
- Consorts DELOCHE et DEMOLIS à La Rippaz pour la division parcellaire d'un terrain à bâtir

ENVIRONNEMENT

Enquête publique recherches géothermiques

Le conseil municipal est informé d'un dossier d'enquête publique concernant une demande permis de recherche géothermique à basse température dit permis du Salève sur une partie du département.

Cette mise à l'enquête publique avec des projets de forage, dans une zone où ont déjà été accordés des permis de recherche d'hydrocarbures inquiètent forcément les populations concernées et leurs représentants. Le député-maire de Bonneville, Martial SADDIER, incite les conseils municipaux à délibérer défavorablement.

Compte tenu de la complexité du dossier, il est demandé à un conseiller municipal, Emmanuel TISSOT d'examiner le projet et de nous faire part de ses remarques au prochain conseil.

Le Syndicat Mixte du Salève organise une réunion d'information à ce sujet le jeudi 30 octobre à Saint Julien-en-Genevois.

VANDALISME

Mme TERRY informe que la réunion proposée par l'association des maires, avec comme invité le Procureur du Tribunal de Chambéry, qui devait avoir lieu le lundi 30 juin à la salle Pierre Lamy à Annecy de 17H30 à 20H30 est reportée au jeudi 9 octobre. Elle y prendra part. M. Bernard SAILLANT informe que la pompe à chaleur du groupe scolaire a de nouveau été vandalisée durant l'été. Le Maire et M. Olivier CHAMOT informent l'assemblée que face à la montée des incivilités, une consultation pour la vidéosurveillance est en cours.

ASSAINISSEMENT

Il est rappelé à l'assemblée qu'en matière d'assainissement, il faut distinguer :

- L'assainissement collectif qui est une compétence de la CCPC qui concerne uniquement les usagers raccordés à la STEP de Morges, c'est-à-dire une grande partie du chef-lieu et de Chez Bonier.

A ce titre, les usagers raccordés à l'assainissement collectif sont redevables d'une taxe d'assainissement de 1.96 € par m3 d'eau consommé, montant prélevé par la CCPC lors du paiement des factures d'eau.

Les travaux de raccordements à l'assainissement collectif (construction) font l'objet d'une tarification assise sur la surface planchée de la construction (ex : pour une maison individuelle d'un logement, 2600 € de partie fixe + 16€ de partie variable par m2 créé).

Le maire informe que la CCPC réalise actuellement un schéma directeur sur l'assainissement collectif et l'ensemble des steps de son territoire. Il pense qu'à terme, il sera impératif de moderniser la station de Menthonnex

- l'assainissement non collectif également appelé autonome dont la compétence dépend de la mairie et qui concerne l'ensemble des hameaux.

En 2005, la commune a institué un SPANC (service de contrôle de l'assainissement non collectif) et a réalisé une carte d'aptitude à l'assainissement qui conclut que la plupart des ruisseaux de la commune sont saturés et qu'il convient de traiter l'élimination des eaux usées

par épandage et non par rejet dans le milieu naturel (ruisseaux) ; ce qui nécessite pour chaque logement une assiette de terrain d'épandage suffisant...

Pour assurer le contrôle et la validation des projets d'urbanisation, il a été décidé de faire appel à un cabinet spécialisé NICOT-CONTROLE, chargé d'assurer pour le compte de la commune le contrôle de la mise en œuvre de toutes les nouvelles installations d'assainissement autonome ainsi que les installations existantes (notamment avant vente).

A la demande du cabinet NICOT, il est décidé de réactualiser la convention et les montants des honoraires (ci-joint convention annexée).

BULLETIN D'INFO

« Menthonnex au temps présent », le fascicule de septembre vient de sortir.

Le maire félicite et remercie Mme Sandrine BOCHET et M. Olivier CHAMOT ainsi que l'équipe de rédaction pour la qualité de leur travail.

Il invite les membres du conseil municipal qui le souhaitent à rejoindre l'équipe de rédaction notamment pour l'élaboration du bulletin de fin d'année.

Il souligne également la richesse en informations du site web de la commune qui est gracieusement mis à jour par Mme Sandrine BOCHET.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET REPAS DES AINES

Il est rappelé que cette année les festivités auront lieu à Menthonnex et que nous célèbrerons le 100^e anniversaire de la grande guerre.

M. Olivier CHAMOT est chargé de l'intendance.

Jocelyne BORNE est chargée, en collaboration avec Olivier CHAMOT d'organiser le repas des anciens qui se déroulera à partir de 12H30 à la salle polyvalente.

Il est suggéré de consulter le traiteur local Anthony LABOUBE (Chef d'œuvre).

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire communique à l'assemblée plusieurs courriers du Préfet concernant la Loi ALUR et les évolutions du droit du sol ainsi que la mise en oeuvre du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Il présente également une note du SCOT annexée au compte rendu, des informations sur la réforme des collectivités territoriales, le compte rendu des réunions de la CCPC, la liste des membres de la commission communale des impôts directs homologuée par l'administration fiscale.

Le maire informe qu'il est de plus en plus sollicité pour régler des problèmes de voisinage. Il donne lecture de plusieurs réclamations concernant certes, des problèmes de droit privé mais dont les requérants sollicitent l'intervention de la commune...

L'adjoint en charge des bâtiments communaux, M. Olivier Chamot communique le planning d'utilisation de la salle polyvalente qui est très chargé et qui nécessite parfois des arbitrages.

Principales manifestations associatives

- 20 septembre : concert du Chœur des Bornes à Menthonnex

- 4 octobre : soirée des quadeurs des Bornes

19 octobre : repas de l'ADMR11 novembre : repas des aînés

La séance est levée à 23 H.

Secrétaire de séance Olivier CHAMOT Le Maire Guy DEMOLIS